

Editorial du Président



Par ouverture d'esprit et pour pouvoir faire bénéficier à nos adhérents des infos les plus utiles, j'ai profité de ma nouvelle responsabilité de président pour rencontrer des responsables de notre filière bois corrèzienne : Madame Jany Michel, présidente du Syndicat des forestiers Fransylva pour la Corrèze, l'équipe des techniciens-forêt de la Chambre d'Agriculture, Grégoire Gonthier du CRPF Corrèze, l'équipe de responsables de l'Ecole Forestière de Meymac. Il est important pour l'ADAF d'être reconnu dans notre environnement professionnel et de travailler en bonne intelligence avec les autres responsables.

Nous sommes une association corrèzienne de propriétaires forestiers fiers de leur forêt, animés par la volonté de gérer au mieux notre patrimoine forêt et par la passion de la filière du bois.

Nous voulons travailler avec les techniques sylvicoles les plus adaptées à nos parcelles. Nous avons la chance de bénéficier de la très grande expérience forestière de Michel Rival, conseiller forestier à la Chambre d'Agriculture. Je le remercie pour l'organisation de notre voyage AD AF de septembre en Dordogne, c'est une très belle réussite sur le plan du contenu professionnel et sur

le plan humain pour la bonne ambiance entre nous. Nous avons appris à mieux connaître la sylviculture du chêne et la valorisation des différentes qualités du bois de chêne. Vous trouverez de très belles photos de ce voyage sur notre site internet AD AF Corrèze.

L'actualité du courrier élagage envoyé par le Conseil départemental, sans concertation au préalable, nous a fait réagir dès le 11 septembre par un courrier envoyé au Président du Conseil Départemental.

Nous voulons une méthode de travail organisée : avec appel d'offre par tronçon, inventaire de chaque bordure par un binôme composé d'un expert forestier et d'un technicien de l'équipement, avec une convention définie entre le propriétaire et le Conseil départemental, pour celles et ceux qui ne peuvent pas faire eux-mêmes les travaux.

Dans ce 11^{ème} numéro de la Lettre d'infos AD AF, 8 personnes ont apporté leur contribution pour la rédaction d'articles. MERCI à toutes et à tous pour leur contribution qui participe au dynamisme de notre association riche de ses 190 adhérents.

Nous sommes à votre écoute pour aborder des sujets qui vous paraissent important pour notre activité de forestier. Voici mon adresse mail : jean-marc.aubessard19@orange.fr

J'espère que vous avez eu le plaisir de faire quelques belles cueillettes de cèpes, cet automne.

Bonne lecture de votre lettre AD AF et à bientôt.

Jean-Marc Aubessard

Sommaire

- ♦ Page 1: Editorial/Formation
- ♦ Page 2: Fonds de reboisement vosgien
- ♦ Page 3: Reboisement après coupe rase
- ♦ Page 4: CR AG France Douglas
- ♦ Page 5: Concours de l'arbre 2017/Projet Reinforce
- ♦ Pages 6/7: CR voyage en Dordogne (29/30 septembre)
- ♦ Page 8: Valorisation des Chênes en Dordogne
- ♦ Page 9: Evolution de la construction bois en France
- ♦ Page 10: Suivi santé des forêts
- ♦ Page 11: Ventes de bois/Témoignage d'un adhérent
- ♦ Page 12: Chasseurs et sylviculteurs/Enquête Fransylva Vos prochaines réunions/Contacts

Formation sécurité et techniques avec la tronçonneuse :

Tous les ans, il y a trop d'accidents avec les tronçonneuses. Qui ne connaît pas autour de lui des personnes blessées ou malheureusement tuées en bûcheronnant ?

Le Centre de Formation pour adultes de l'école forestière de Meymac organise sur 2 samedis les 3 et 10 Mars 2018, une formation terrain pour les jeunes à partir de 16 ans et pour adultes : **Coût 200€ TTC.**

Cela peut être une idée de cadeaux très utile pour les enfants ou petits enfants !

Contenu : le contexte réglementaire, entretien, affûtage, billonnage et façonnage en sécurité technique d'abatage directionnel.

Contact et inscription :

☎ 05 55 46 02 20

Témoignage d'une expérience vosgienne

Dans de nombreuses régions – et le Limousin n'échappe pas à la règle – la tendance est la même : urbanisation, mondialisation, éloignement croissant des propriétaires de leur parcelle... Avec une conséquence bien concrète : de plus en plus de coupes rases sont non reboisées.

La plupart du temps, il s'agit en plus de coupes rases de bois moyens, alors que celles de gros bois (*notamment Douglas*) ne trouvent pas preneur : cherchez l'erreur... Mais revenons à notre sujet.

Avec la disparition quasi-totale des aides d'Etat au reboisement, quelle incitation à replanter ? La tentation est forte, une fois le produit de la coupe encaissé, de « laisser faire la nature » – laquelle est tout de même très lente à reconstituer une parcelle productive dans le résineux (*un peu plus rapide en feuillu*). De plus, le prix du bois reste souvent limité, alors que les coûts de reboisement ne cessent d'augmenter, sans parler des surcoûts décourageants liés à la protection contre les surpopulations de cervidés.

Au millénaire dernier, c'est le **Fonds Forestier National (FFN)** qui organisait le « recyclage » de la valeur ajoutée de la filière au profit de l'amont et du réinvestissement en forêt : le fonds alimenté par une taxe parafiscale prélevée sur les ventes de bois servait ensuite à financer les replantations. Las, sur injonction de l'Union Européenne, toujours soucieuse de faire le bonheur des peuples contre leur gré, ce système a été supprimé en 2000 au profit d'un système de subvention qui n'aura duré que ce que vivent les roses – l'espace d'une décennie.



Depuis, plusieurs initiatives ont vu le jour afin de reconstruire ce « bouclage » de la filière en direction de la pérennisation de la ressource. En Limousin, où il s'en parle depuis 2012, ce n'est qu'en 2016 que le fonds est né après bien des dépenses d'énergie et de moyens – et un bilan réel qui restera à tirer.

Certains n'ont pas attendu, telles certaines coopératives à l'origine du fonds de dotation « **Plantons pour l'avenir** » ; d'autres initiatives existent ponctuellement ici ou là.

Mais l'initiative la plus originale revient au Massif Vosgien avec la création du **FA3R (Fonds d'Aide à la Reconstitution de la Ressource Résineuse)**. Il fait suite à une étude du CRPF Lorraine-Alsace de 2010, montrant que 75% des petites parcelles résineuses (*souvent < 1 ha*) du piémont vosgien n'étaient pas reboisées après coupe rase.

Dès 2012, le **FA3R** est créé par les professionnels à travers les interprofessions lorraine et alsacienne ; c'est le premier fonds de reboisement entièrement privé en France.

En proposant une aide financière allant de 500 à 1 500€ par hectare (*en fonction de certains critères liés au chantier*), l'objectif du **FA3R** est de redonner l'envie et les moyens aux propriétaires forestiers de replanter leurs parcelles sur le Massif Vosgien, situé à cheval sur 3 régions (*aujourd'hui 2*) et 7 départements.

Avec une organisation légère et interne à la filière en circuit court, une participation de l'ensemble des acteurs qui se connaissent déjà, une communication centrée sur les propriétaires (*et non d'hypothétiques financeurs extérieurs*), les coûts de fonctionnement restent réduits et répartis, la réactivité optimale.

Cette réussite marquée de pragmatisme illustre à merveille la sagesse populaire qui nous rappelle opportunément que « Qui trop embrasse mal étreint » et que « Le mieux est l'ennemi du bien ». Libre à chacun d'en tirer des conclusions de bon sens !

Etienne ROGER

Le FA3R vosgien :

11 contributeurs privés — 380 000 € engagés — 308 dossiers financés — 390 hectares de forêts aidées
550 000 plants : Epicéa – Douglas – Mélèze – Sapin pectiné (*sources : Floréal – Forestopic*)

Le Fonds Forestier Limousin a été lancé le 20 janvier 2017. A ce jour, **80 hectares** de reboisement ont été validés et les premiers reboisements sont déjà effectués. Toute la filière bois porte le Fonds Forestier.

Pour plus d'informations, visitez le site : <http://www.fondsforestierlimousin.fr/>

FONDS FORESTIER EN LIMOUSIN

SAFRAN – CS 80912 PANAZOL – 2, avenue G. Guingouin – 87017 LIMOGES CEDEX 1

Tél. : 05 87 50 41 90 — Fax : 05 87 50 41 89 — Mail : fll@safran87.fr





Le reboisement après coupe rase : Pas seulement une nécessité... mais aussi un devoir



Comme il a été souligné par ailleurs (*article d'Etienne Roger*), il existe plein de raisons pour lesquelles les propriétaires ne replantent pas après une coupe :

- coût des travaux,
- risques climatiques et sanitaires,
- contraintes de suivi et d'entretien,
- dégâts de gibier.



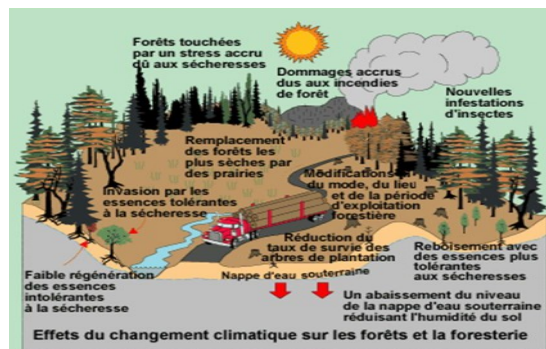
Mais aussi parfois simplement de pure motivation, on prend le chèque et c'est tout. Aussi, il paraît utile de rappeler quelques règles (*obligatoires ou de bon sens*).

Pour quelles raisons reboiser :

Pour des raisons réglementaires tout d'abord :

Dans un massif forestier d'une surface supérieure à 4 ha :

- Toute coupe rase d'une surface supérieure à 1 ha, à défaut de régénération ou reconstitution naturelle satisfaisante, doit faire l'objet d'une reconstitution (*reboisement, regarnis*) dans un délai de 5 ans à compter de la date du début de la coupe définitive.
- Exception : coupe de taillis sans réserves (*arbres de futaies*)
- Référence : article L124-6 du code forestier.
- En cas de régénération naturelle envisagée, il faut justifier de la réussite de la régénération (*certificat de la DDT*).
- En cas de régime conservatoire lié aux parcelles ou à la propriété (*amendement MONICHON, ISF, réductions fiscales autres,...*) le maintien de l'état boisé est obligatoire.



Pour des raisons de conservation du patrimoine individuel et familial

On ne récolte pas souvent ce que l'on a planté "d'autres se sont levés avant" comme le souligne l'adage populaire. Récupérer le chèque du travail des anciens et laisser à ses enfants un terrain nu n'est pas leur faire un cadeau. Restituer l'équivalent de ce que l'on a eu en héritage paraît le minimum.

Pour des raisons d'environnement et de préservation des autres espaces boisés voisins

Une coupe non reboisée va inévitablement se transformer en fourré et constituer un refuge à gibier notamment à cervidés et entraîner un risque accru pour les boisements voisins.

Pour des raisons d'économie et de développement global du territoire

Le non reboisement peut entraîner à terme une mise en danger pour la pérennité de la ressource donc du maintien des entreprises d'exploitation et de transformation qui dans le meilleur des cas iront ailleurs.

Pour des raisons de bon sens de gestion de son patrimoine personnel

Même à l'époque "royale" du Fonds Forestier National, il était imposé de réinvestir 20% minimum du produit de la coupe préalable avant le calcul de l'aide.

Ce principe semble reconduit dans le cadre du Fond Forestier Limousin.

Il est rappelé que sous certaines conditions le coût des travaux est également déductible fiscalement (*Défi travaux*).

Mettre en réserve une partie de la recette est donc une nécessité. Trois ou quatre ans après la coupe, on a "oublié" qu'on a encaissé le chèque lorsqu'on est confronté à l'obligation de reboiser.

La période hivernale de repos de végétation ne doit pas être pour vous une phase d'hibernation. Elle peut au contraire être judicieusement propice à la réflexion et aux bonnes résolutions pour l'avenir de votre propriété et le confort de vos enfants.

Pensez aussi à l'équilibre de gestion de la propriété : gardez-leur un peu de bois à couper et pas seulement de "belles plantations" à entretenir sans recettes potentielles.

Michel RIVAL – Octobre 2017



Votre association a adhéré à France Douglas, association créée en Limousin par les sylviculteurs et la filière aval afin de promouvoir les qualités du Douglas auprès des donneurs d'ordres et des prescripteurs. Mis en œuvre par **Jean-Louis FERRON⁽¹⁾** du CRPF de Limoges, suite à son départ en retraite c'est **Sabrina PEDRONO⁽²⁾** qui lui a succédé comme secrétaire générale de l'association.



Le 15 juin Michel ANGLARD et Jean-Maurice AUBERTIE ont assisté à l'Assemblée Générale qui avait lieu à Bordeaux (33). Toute la filière bois était représentée : FNB, Fransylva, Cap sciences, FCBA, Conseil Général, CRPF, France bois forêt, les adhérents et le conseil d'administration.

Dans le rapport moral le président a insisté sur l'esprit de filière qui doit prévaloir dans le cadre d'une forêt de production, en normalisant la qualité de cet arbre, créer de la valeur du sylviculteur au consommateur : être fier du bois !

Finances : Le BFR (*Besoin de Fonds de roulement*) ressort à 178.000€ principalement lié au décalage entre l'attribution de subvention et à leur règlement. La trésorerie ressort à 97.710€.

Le nombre d'adhérents est de 160 membres dont 50 professionnels de la filière aval. Il a été décidé d'augmenter la cotisation des associations et des GF et de la porter à 250€ (*au lieu de 150€*) alors que la cotisation des entreprises de la filière aval baisse, afin d'augmenter le nombre d'adhérents de ce segment de population. Malgré des discussions vives et protestations, les nouveaux montants de cotisations ont été validés.

Après la politique et la stratégie de France Douglas, vient la mise en place de son plan d'actions :

- ⇒ Veille technique et normative
- ⇒ Etudes et travaux, outils collectifs
- ⇒ Transferts de connaissance vers les acteurs du développement.

Voici quelques objectifs d'actions :

Achat de la base AEEF du CSTB – Signature du partenariat avec la FNB – Veille technique régulière Adiv bois, FBC, Etats Généraux Bois, documentation – Lamellé collé FCBA – Douglas pour la menuiserie – Groupe « gros bois » et innovation (*LVL-CLT*) – Mission USA – Parquets, lambris, plancher – Assises Nationales du Douglas en 2018 – Outils de communication...

Présentation du site internet : <https://www.france-douglas.com/>

C'est un site professionnel, moderne, jeune, facile d'accès qui donne des garanties de promotion du Douglas et de ses utilisations. C'est le commercial invisible de France Douglas qui lui donne de la clarté, de la crédibilité, mais aussi qui permettra dans un futur proche à rassembler à toute la profession ! L'information, la communication sera confiée à un prestataire expert dans ce domaine la société Kurtzdev basée à Limoges.

France Douglas s'est doté d'un outil « visible », bien structuré, indispensable à sa notoriété.

Le groupe de travail "recommandations sylvicoles" réuni le 13 octobre 2017 autour de Sabrina PEDRONO est composé des personnes suivantes : Thierry ARMENGAUD, Jean Maurice AUBERTIE, Anne Marie BAREAU, Jean Philippe BAZOT, Christian BOUTHILLON, Christophe CESTONA, Marin CHAUMET, Dominique COURAULT, Pierre GARMIER, Scierie DUBOT (Jean-Jacques), Guy MONNET, Vincent NAUDET, Yves PEILLON, Olivier PICARD, Michel MOULIN, Benoit GENERE, Sébastien BOHAN et Emmanuel PATIGNY.

D'une manière générale toute la profession est représentée, Fransylva, scieurs, coopératives, sylviculteurs, CNPF, ONF, CRPF, Experts forestiers, pépiniéristes, il manque à mon avis les prestataires privés de la sylviculture (*dessouchage, broyage, planteurs, débardeurs, coupeurs et bucherons*).

Le groupe de travail a apporté sa contribution aux recommandations sylvicoles, afin de diffuser cette plaquette dont l'objectif est :

Elaborer une plaquette d'information à destination des propriétaires forestiers et organismes de gestion et de conseil, concernant :

- ⇒ **Les recommandations de France Douglas**
- ⇒ **Les éléments de compréhension concernant les attentes du marché de la construction**

Nous ne manquerons pas de vous la faire parvenir dès sa validation.

**PARTICIPEZ
AU CONCOURS
DE L'ARBRE
DE L'ANNEE 2017**



Cet arbre a été sélectionné avec 14 autres congénères pour ce concours. Début décembre 2017, un jury se réunira et deux prix seront décernés : celui du Public et celui du Jury. L'an dernier, c'est un **Zamana** de Martinique qui a décroché le premier, et un **Platane de l'Aigle** en Normandie, le second.

Au cours du voyage professionnel de l'ADAF en Dordogne, les 29 et 30 septembre dernier (*voir compte-rendu pages suivantes*), les participants de l'ADAF ont eu la chance de voir cet essai sur 2 ha au Domaine de La Foussie (130 ha de bois) appartenant à Monsieur MOTTET à Sarlande, altitude moyenne 320 mètres, sur le canton de Lanouaille.

Ceci est un des 79 sites de



Le projet REINFORCE a mis en place un réseau d'arboretum et de sites de démonstration s'étendant de Portugal à Ecosse. L'objectif est de suivre la santé, la phénologie et la croissance des espèces d'arbres dans la région de l'Atlantique dans le contexte du changement climatique.

Arboretum de la Bonne Foussee

Numéro du site: AR13

Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

UE Forêt Pleroron

69 route d'Arnachon, 33612 Castes



Contact en cas de problèmes ou pour obtenir des renseignements

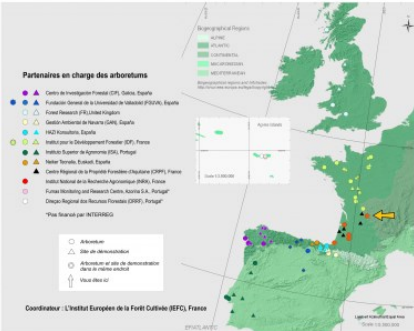
Tél : 05 57 12 28 16

email: contact.ue@pierson.inra.fr

www.sciences-forestieres.inra.fr/ue-pieroron

<http://reinforce.iaf.fr.net>

RESOURCE INFRAstructure for monitoring and adapting European Atlantic FORests under Changing climate



Partenaires en charge des arboretums

- Centre de l'Europe - France (CFP, Espagne, Espagne)
- Fédération Royale de la Recherche Forestière (FRF), Espagne
- Forest Research (FR) Limited, Royaume-Uni
- Instituto Nacional de Recursos Silvestres (INRS), Espagne
- INRA-Montpellier, Espagne
- Institut für Entwicklungsökologie (IEÖ), France
- Institut für Experimentelle Ökologie (IEÖ), Portugal
- Natur Service, Espagne
- Centre Régional de la Forêt Pleroron (CRF), France
- Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), France
- Forest Monitoring and Research Centre, Acadia S.A., Portugal
- Direcção Regional dos Recursos Florestais (DRRF), Portugal

*Site Inactive par INRA-Montpellier

Coordonateur : L'Institut Européen de la Forêt Côtière (IEFC), France



Compte-rendu du voyage en Dordogne les 29 et 30 septembre

Vendredi 29 au matin à Lanouaille :

Présentation par Matthieu BAJARD de la chambre d'Agriculture de la Dordogne : le département de la Dordogne ; c'est 400.000 ha boisés dont 60 à 70% de feuillus Chênes et Châtaigniers en général.

Le chêne : *c'est surtout du pédonculé il est moins longévif que le Chêne sessile donc plus sensible mais il a une croissance assez forte.*

Ces arbres surannés sont difficiles à régénérer (*peu de glandées*) c'est donc un problème important. Le reboisement est effectué en sessile car celui-ci supporte mieux les sécheresses estivales.

Durant ces 2 jours, **Matthieu BAJARD** et **Michel RIVAL** nous ont assistés et ont adaptés ces visites grâce à leur expertise technique avisée.



Visite de la scierie Miremont :

Cette scierie s'approvisionne en chêne à 95% sur un rayon de 100 kms.

Dans une bille de chêne jusqu'à 6 qualités produits sont définis au départ depuis le premier poste de découpe. Ce choix est effectué à l'œil au départ de la scie de tête, puis écorçage. Chaque bille est spécifique...

Les différents produits depuis la bille de pied : le **merrain**, puis autre valorisation assez noble bois d'appareil (planches de cercueil : 150m³/mois), puis pièces de charpentes, parquets, traverses de chemin de fer ou aménagement paysager. Les délignures partent au broyeur avec 2 qualités : petites pour les chaufferies et

grosses pour la gazéification. Les plaquettes sont séchées : séchage par caisson de 30 m³, en cycle de 3 jours afin d'obtenir un taux d'humidité de 10%. C'est un séchage par le bas du caisson procédé allemand (*A Zimmermann concepteur*), l'entreprise Rousseau a été le premier acheteur français de cet équipement. Grâce à la vente des plaquettes sèches, les connexes font la marge de l'entreprise actuellement. Les autres sous produits (*écorce+sciures+ fines du broyeur*) servent en auto-consommation pour le chauffage des séchoirs. Un système d'électro-filtre à particules permet de réduire la pollution atmosphérique de cette chaudière de 800 KW (coût 95 000€).

Le merrain : *la qualité requise pour la tonnellerie est zéro défaut avec un minimum de 140 cm de circonférence, il faut un arbre de 80 ans minimum avec une bille sans roulure et gélivure. La fabrication de douelle est réalisée par fente en quartier. Pour une douelle il faut 3 fils complets sur sa section sinon elle est déclassée. Un fil est un rayon médullaire. Il faut 6m³ de grumes pour obtenir 1m³ de douelle. La largeur d'une douelle est de 5 cm minimum à 13 cm maximum. Son épaisseur est de 33 mm au sciage après fente, perte de 5% au séchage. Le prix de vente est alors de 3.000 à 3.300€/m³ en qualité de « grain » moyen de type Limousin pour fûts à Cognac.*

Nota : Sur le parc à bois, la bille de pied subit souvent une purge afin d'obtenir un fil droit. Cette opération s'appelle « déhancher » le pied.

Entreprise DOREAU : nous avons rencontré un tonnelier. Son entreprise (120 personnes) a une production annuelle de 22.000 barriques de 400 litres pour le cognac, un fournisseur attitré des grandes marques. C'est un client important de l'entreprise Rousseau (scierie de Miremont).

Après-midi à Dussac :

Visite de la seconde unité de production Rousseau :

Ce site transforme exclusivement du bois de Châtaigniers, nous sommes accueillis par **Florian Rousseau** (3^{ème} génération), l'entreprise compte 54 employés.

L'activité de cette entreprise est complète ; exploitation forestière, scierie, fabrication de lambris, parquets, clôtures, tuteurs et charbon de bois. Pour ne pas abîmer les bois, le bûcheronnage est souvent manuel et **hors sève**. Les coupes sont réalisées à partir de 12 ans, achat à l'hectare (1.500 à 2.000€ l'ha à 12/15 ans), le bûcheron est rémunéré à l'ha. La coupe est effectuée en barres entières sauf si la bille de pied est grosse ; coupe pour piquets (1,60 à 2,00 m) en stères. Dans ce cas le prix d'achat est séparé (*de 8 à 10€ le stère sur pied*). Le rayon d'approvisionnement est de 100 kms, 300 ha environ de taillis sont exploités par an. Les produits fabriqués sont : petits piquets de 1 m mini, des tuteurs à fruitiers ou tomates (1,50 m), ganivelles de différentes hauteurs (*clôture en bois fendu*), piquets pour pomiculture (*diamètre 14 à 17 cm hauteur de 4 à 5 m*), pieux de consolidation de berges de dunes (*littoral atlantique de 4 à 8 m de hauteur*), piquets de clôture de 1,60 ; 1,80 et 2,00 m de hauteur et de diamètre 20 à 24 cm.

Les ganivelles sont un produit spécifique ; ce sont des clôtures en Châtaigniers fendus et reliés par fil de fer torsadé.

Ces réalisations de 0,60-0,80-1,00-1,20-1,50-1,75 et 2,00 m permettent de nombreuses utilisations.

Le charbon de bois est une production complémentaire qui permet d'utiliser les déchets de coupe, époinçage de piquets, les chutes de scierie et d'ateliers divers (*usine à cercueil, tonnellerie, parqueterie, etc...*). Le principe de fabrication ; bois cuit dans des cuves (*cocottes à « l'étouffée »*), pas de combustion car le charbon garde ainsi toutes ses qualités et propriétés. La température est de 600 à 700°. L'atelier est de 6 cocottes qui cuisent 2 par 2 en décalées ce qui rend le principe

.../...

.../... presque autonome (*la première réchauffe la seconde*). Le cycle de chauffe est variable selon la grosseur des chutes et leur essence (*de 6 à 20 heures*). La production annuelle est de 10.000 tonnes/an. Après refroidissement, le conditionnement est effectué en sacs de 20 litres à destination des supermarchés avec la marque du client (*le distributeur*) et la marque du producteur. Le particulier a le choix entre deux produits qui sont en réalité les mêmes, mais à des prix différents... Le charbon de bois d'origine merrain, Hêtre ou Bouleau est destiné pour la restauration. Le travail de cette unité de production est effectué en 3 X 8 et 7 jours sur 7 (*hors vacances*). Les poussières 4 à 5 semi-remorques par semaine sont revendues pour la production de briquettes.



Visite « touristique » Papeterie de Vaux :

C'est une ancienne papeterie qui est ouverte au public depuis une quinzaine d'années. Son activité s'est déroulée de 1861 à 1968, cette ancienne usine est classée monument historique. La pâte à papier était à base de paille de seigle, afin de fabriquer en continu un papier enroulé en bobines, puis séché par de la vapeur produite par de vastes chaudières. Les diverses machines étaient entraînées par deux roues à augets.

Le papier de boucherie, fabriqué à Vaux, aux qualités naturelles a servi longtemps comme emballage alimentaire. Puis des artistes l'utilisèrent comme le peintre Chabaud et l'architecte Le Corbusier.

Cet écomusée est ouvert au public en juillet et août (sauf le lundi) et de mai à octobre sur rendez-vous au 05 53 62 50 06. La visite de 1h30 environ est très bien commentée pour un coût de 5€.

Samedi 30 septembre :

Visite du domaine de la Bonne Foussie : nous sommes accueillis par le propriétaire Monsieur **MOTTET** qui nous assistera toute la journée, un grand merci à lui.

Le matin : les bottes et les imperméables sont de rigueur, la pluie annoncée est au rendez-vous. Nous débutons la visite par la parcelle aux oiseaux d'une surface d'un peu plus d'un ha. Cette plantation de fruitiers forestiers (*sorbiers, amélanchiers, alisiers, poiriers et pommiers sauvages*) a été réalisée en 2011 pour accueillir et nourrir l'engoulevent, la fauvette des jardins, etc... Un paradis pour eux.

Puis visite d'une parcelle en régénération naturelle de Chêne pédonculé réalisée en 2015. A l'origine, ce peuplement était composé d'un taillis de Châtaigniers accompagné de belles réserves de Chênes pédonculés. Le taillis a été exploité en piquets et chauffage en 2014, puis les Chênes ont été abattus à l'automne 2015 après une dernière glandée.

Pour un bon suivi, il est nécessaire de réaliser des cloisonnements de 3 m de largeur tous les 10 m d'axe en axe. Cette solution permet d'intervenir depuis les cloisonnements avec un croque souche sur les souches de Châtaigniers, afin de limiter la concurrence et le développement rapide de cette essence. Un dépressage est prévu dans 6-7 ans, une première éclaircie dans 15-20 ans. La coupe finale est peut-être pour dans 120 ans...



L'après-midi : retour en forêt au milieu d'un taillis sous futaie avec de très beaux Chênes de 1,30 à 2,60 m de circonférence. En estimant un des plus beaux : une grume de 12 à 14 m :

- les 4 premiers mètres destinés en menuiserie
- puis les 4 mètres suivant destinés pour faire des cercueils
- puis les 4 mètres prochain destinés pour la charpente
- enfin fabrication de traverses

Un arbre, sans défaut visible, de 90 cm de diamètre et de 14 m de grume peut être estimé à 650€. Le valeur du houppier est négligeable, mais il est important de l'exploiter souvent par le propriétaire (*à négocier à part*).

Les arbres avec défaut (*gel ou dégât suite aux tempêtes*) se négocient moins bien sachant que les premiers mètres d'une grume de Chêne représentent souvent plus de 50% de son volume et 80% de son prix de vente.

La sortie se termine par la visite d'un arboretum expérimental sur une parcelle de 2ha. Monsieur et Madame **Mottet**, passionnés d'arbres et de forêts, ont acceptés de mettre à disposition une parcelle afin d'observer les effets du changement climatique sur les forêts.

Sur proposition du CRPF de Dordogne, l'INRA leur a proposé de participer au programme européen (*Réseau infrastructure de recherche pour le suivi et l'adaptation des forêts au changement climatique*). L'Inra de Bordeaux a planté 2.000 arbres répartis en 162 sous-espèces. L'expérimentation porte sur des résineux et feuillus (*34 essences*) originaires du monde entier.

Deux journées complètes, nous partons avec de beaux souvenirs dans nos têtes, merci encore à **Michel Rival** et **Matthieu Bajard** pour leur beau programme et leur assistance technique.

Jean-Marc Aubessard, Michel Rival et Michel ANGLARD

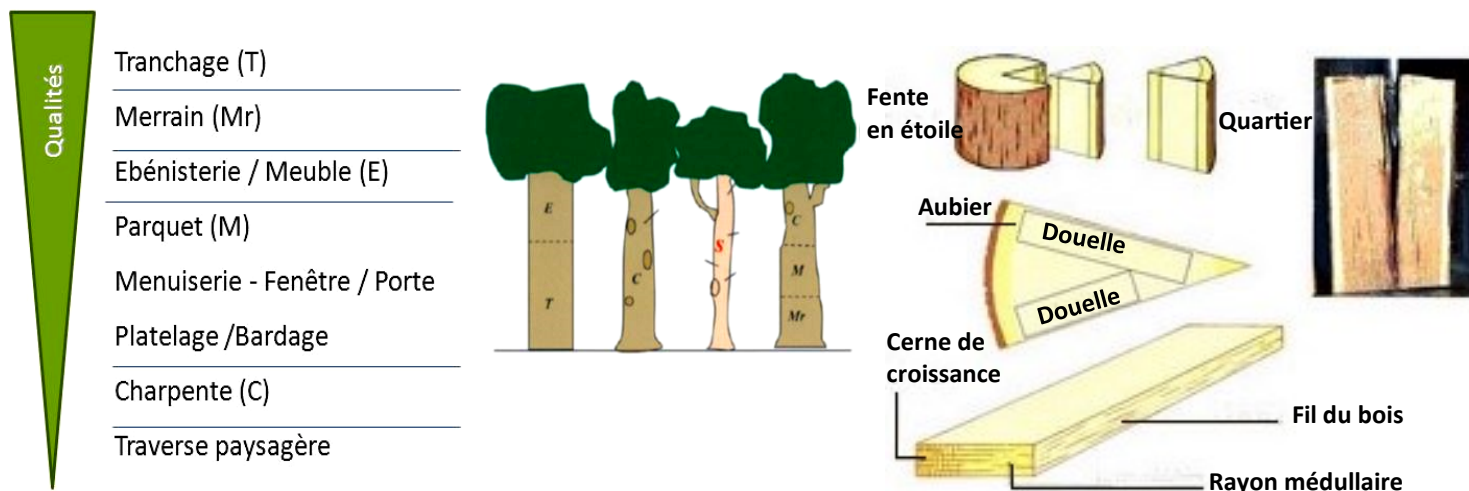
Vous trouverez les photos du voyage sur notre site internet www.adaf-correze.fr (source : Martine Gerbeaux)

Des chênes bien valorisés en Dordogne

Les membres de l'ADAF, participant au voyage en Dordogne de fin septembre ont pu prendre conscience d'une vraie valorisation des différentes qualités du Chêne sessile ou pédonculé.

La visite de la Scierie de Mirmont (famille Rousseau) à Lanouaille (24), nous a fait découvrir une entreprise dynamique qui travaille toutes les qualités du Chêne (15.000m³/an) :

- ⇒ Le merrain pour faire les douelles pour la tonnellerie
- ⇒ Le bois de menuiserie
- ⇒ La planche à cercueil
- ⇒ La charpente, le parquet
- ⇒ La traverse, le bois de chauffage, la plaquette bois énergie



Le merrain : la qualité la plus noble du Chêne.

Il peut se trouver dans la partie basse de la bille. Les billons sont coupés à 1,1 mètre. Il faut une qualité sans défaut : fil droit, sans nœud, sans gélivure, arbre à croissance lente 120 à 150 ans, qui détermine le grain fin ou moyen ou gros. Fin bout 35cm.

Les billons sont fendus par quartier, avec un vérin hydraulique par un opérateur qui fait un travail très méticuleux. Les quartiers sont rectifiés à la scie à ruban pour les transformer en planches ou merrains qui vont faire les douelles des barriques.

Les merrains sont empilés à claire voie pour un séchage minimum d'un an, puis travaillés ensuite par les tonneliers.

La Tonnellerie française :

600 000 barriques sont fabriquées par an. 66% des barriques sont exportées dans les grands pays viticoles (Italie, Espagne, Australie, Californie, Afrique du Sud...).

Cocorico, c'est une vraie réussite française qui emploie 1600 personnes !

Une barrique bordelaise 225 litres est vendue au viticulteur autour de 600€.

Cours indicatifs sur pied des qualités du bois de Chêne (source Chambre Agriculture Dordogne, septembre 2017)

- ⇒ Merrain 250/300€/m³ (Chêne sessile ou pédonculé)
- ⇒ Menuiserie 200/220€/m³
- ⇒ Planche cercueil 85/90€/m³
- ⇒ Charpente 55/60€/m³
- ⇒ Traverse 25/27€/m³
- ⇒ Chauffage 6/7€/m³

Un repère : **80% de la valeur de la bille de Chêne est dans les premiers 50% de sa hauteur.**

Si les houppliers sont sortis de la vente, possibilité de valoriser de +10%

Les parts de marché de la construction bois en neuf

MARCHE DU LOGEMENT						
France	2014		2016		Evolution des parts de marché entre 2014 et 2016	Prévision 2017 (solde d'opinion)
	Nombre de réalisations en bois	Part de marché	Nombre de réalisations en bois	Part de marché		
Maison individuelle totale	14 500	10,6%	12 435	8,7%	↘	
• dont secteur diffus	10 350	10,4%	9 680	9,1%	↘	↗↗
• dont secteur groupé	4 150	11,2%	2 755	7,6%	↘	↗
Logement collectif	5 220*	2,6%	8 960*	4,0%	↗	↗↗
Extension-surélévation	9 225	20,1%	9 930	27,8%	↗	↗↗
TOTAL LOGEMENT	28 945	7,4%	31 325	7,8%	↗	↗↗

*Ce nombre peut intégrer du logement intermédiaire ou collectif horizontal. Le nombre de réalisations mixtes bois/béton ou bois/métal est prépondérant.

MARCHE DES BATIMENTS NON RESIDENTIELS						
France	2014		2016		Evolution des parts de marché entre 2014 et 2016	Prévision 2017 (solde d'opinion)
	Surfaces réalisées en structure bois (m ³)	Part de marché	Surfaces réalisées en structure bois (m ³)	Part de marché		
Bâtiments tertiaires privés et publics ⁽¹⁾	1 068 000	10,0%	1 048 500	10,7%	↗	↗
Bâtiments agricoles	1 700 000	26,6%	1 600 000	25,8%	↘	↗
Bâtiments industriels et artisanaux	430 000	12,2%	545 000	17,0%	↗	↗
TOTAL LOGEMENT	3 198 000	15,6%	3 193 500	16,7%	↗	↗

⁽¹⁾ Les bâtiments tertiaires privés et publics regroupement les commerces et les bureaux d'une, et les bâtiments publics d'autre part.



Evolution de la Part de Marché de la Construction bois en neuf en France (de 2014 à 2016)

Source : lettre de France Bois Forêt été 2017

En TOTAL logement, elle progresse légèrement de **7,4% à 7,8%**

Sur le marché du bâtiment résidentiel :

- En maison individuelle, baisse de **10,6% à 8,7%**
- La progression est très forte sur le marché de la surélévation des maisons ou des immeubles : on passe de **20,1% à 27,8%**

Sur le marché du bâtiment non résidentiel :

- Légère progression de **15,6% à 16,7%**
- 26% des bâtiments agricoles sont en structure bois.



Analyse des ventes groupées

Fransylva/Experts Forestiers/Gestionnaires Forestiers Professionnels
Printemps 2017 Marché au Cadran d'Ussel

Vente Groupée CADRAN 08 juin 2017			
Espèce (>80%)	Catégorie de volume	Fourchette €/m ³	Prix moyen pondéré par volume €/m ³
Douglas	Inf. 1m ³	23 à 42	35,3
	Entre 1m ³ et 2m ³	38 à 42	39,4
	Sup. 2m ³	44 à 47	46,0
Epicéas commun	Inf. 1m ³	30 à 41	36,8
	Entre 1m ³ et 2m ³	37 à 42	38,6
Epicéas de Sitka	Entre 1m ³ et 2m ³	34	33,9
Grandis	Entre 1m ³ et 2m ³	27 à 31	28,1
	Sup. 2m ³	42	42,0
Pin Sylvestre	Inf. 1m ³	32	31,6

Données générales de la vente :

- 74 lots présentés dont 59 certifiés PEFC pour un volume total de 73.948 m³.
- 23 lots vendus étaient homogènes à 80% ou plus composés de : Douglas, Epicéas Communs ou de Sitka, Grandis et Pin Sylvestre.
- Les lots vendus ont reçu de 1 à 8 offres et 2,8 offres en moyenne.
- 25 lots sont invendus.

Les achats : Farges (7), CBB (7), Tartière (6), Chadelas (6), BSC (4), Dubot (4), Argil (3), Malaqui (2), Feuillade (2), Sougy (2), Destampes (2), Ribeiro (2), Lopez (1), Gouny (1).

Témoignage d'un propriétaire

Appel d'offre sur la vente d'un lot de Pins Sylvestres (mélangés avec Sitkas et Epicéas) en Octobre 2017

- INVENTAIRE fait par l'équipe de la Chambre d'Agriculture : **coût 490 €**
- Vente en bloc
- Contact : 6 entreprises d'exploitation forestière
- Réponses : 4 Non réponse : 2 (après relance)
- Les 4 offres sont : **12 500€ / 11 850 € / 10 250 € / 9 000€**



Conclusion :

Il est important de faire jouer la concurrence.

L'écart entre l'offre la plus haute et la plus basse est de 3 500€ soit 39%

Toutes les entreprises ne travaillent pas les mêmes marchés et certaines sont plus spécialisées que d'autres sur certains produits.

La santé des forêts corréziennes en 2017

Au cours de la dernière décennie, les modifications climatiques, conséquences du réchauffement tant annoncé de la planète, affectent de plus en plus d'essences forestières, à fortiori lorsqu'elles sont installées en limite d'aire ou de station. A titre d'exemple, il est aisé d'observer en de nombreux endroits du département, l'importance des dépérissements des peuplements de Sapins de Vancouver (*abies grandis*) dès lors qu'ils sont situés sur des sols contraignants et notamment superficiels, à faible réserve utile, au substrat filtrant et exposés au sud.

La conjonction de plusieurs facteurs tels que la diminution des apports en eau, les fortes chaleurs, un important ensoleillement, va provoquer un stress hydrique qui réduit la croissance cellulaire et la pousse des rameaux et des racines fines. Les stomates se ferment pour éviter une trop forte transpiration. Si le niveau de sécheresse

.../... est très important, le fonctionnement de l'ensemble du système conducteur est affecté, le feuillage se flétrit et selon un mécanisme d'embolie l'arbre peut, dans des cas extrêmes, aller jusqu'à mourir. Les jeunes arbres plus sensibles au stress y sont sujets, mais les grands arbres ne sont pas épargnés. Les arbres ainsi affaiblis sont plus vulnérables aux agents pathogènes dont les plus importants sont les champignons. Ils peuvent se développer aux dépens des différentes parties de l'arbre, des feuilles aux racines. Les arbres sont aussi plus vulnérables aux insectes ravageurs qui, à l'occasion de pullulations peuvent entraîner une hausse spectaculaire de la mortalité de certaines essences affaiblies.

Ce sont donc de multiples causes qui peuvent être à l'origine de dépérissements. Il faut entendre par là un déclin de la vigueur, la mortalité de certains organes, une réduction de la quantité du feuillage et une diminution de la croissance. Le phénomène s'inscrit dans le temps et évolue en plusieurs phases s'étalant sur plusieurs années. Pour tout dépérissement, il convient de distinguer les facteurs prédisposants (*inadaptation de l'essence à la station par exemple, contraintes de sol, d'altitude, d'exposition...*), les facteurs déclenchants (*événements climatiques intenses tels que les sécheresses des dernières années, canicule, gelée, pullulation d'insectes ou parasites...*) et les facteurs aggravants comme les insectes cambioxyphages ou certains champignons qui attaquent des arbres déjà affaiblis.

D'une façon générale depuis 2015, des épisodes répétés de sécheresse ainsi que des accidents de type gelées tardives ont touché de nombreuses formations forestières. Ceci est principalement perceptible au travers du déficit foliaire affiché par certaines essences comme le Douglas, le Chêne, le Hêtre, le Châtaigner.

Dans le cas du Hêtre, alors que les prévisions sur le changement climatique laissent entrevoir une diminution de son aire naturelle, après une abondante fructification en 2016, il a subi ce printemps les effets de fortes gelées tardives et l'attaque de l'**orchestre du hêtre**⁽¹⁾ dont les larves et les adultes se nourrissent de ses feuilles. Il en résulte un assez spectaculaire déficit foliaire. Les Epicéas communs ont aussi connu d'importantes attaques de scolytes (**typographe**⁽²⁾ et **chalcographe**⁽³⁾) repérables au rougissement de la cime d'arbres épars dans les peuplements ou du rougissement de la totalité des houppiers par taches de plusieurs arbres au sein d'un peuplement.

Un autre effet visible des modifications du climat concerne l'extension depuis le sud-ouest et en altitude de la **chenille processionnaire du pin**⁽⁴⁾ qui se nourrit d'aiguilles. Longtemps cantonnée au bassin de Brive, elle s'étend aujourd'hui en direction de l'est jusqu'au centre du département entre Tulle et Egletons.

Sans pour autant être alarmiste, il est légitime de se questionner sur l'avenir de certaines essences dans notre région. Le panel des essences jusqu'alors utilisé par les sylviculteurs depuis plus d'un siècle devrait se réduire au profit d'essences plus frugales et mieux adaptées à de possibles longues périodes de sécheresse.

Une santé sous surveillance.

Le **Département Santé des Forêts**⁽⁵⁾ (DSF) du Ministère de l'Agriculture a pour mission de collecter des informations sur l'apparition ou le développement de problèmes sanitaires rencontrés sur les peuplements forestiers. A partir des constats et des observations effectuées sur le terrain, le DSF dresse un bilan de l'état sanitaire de la forêt française par grande région.

Pour recueillir les informations relatives aux problèmes rencontrés par les propriétaires, le service s'appuie sur un réseau de correspondants observateurs issus de différents organismes : CNPF, ONF, DDT, Chambre d'Agriculture.

Afin de mieux comprendre, d'appréhender de façon exhaustive et d'anticiper les risques sanitaires, il est important que les propriétaires constatant des signes de stress ou d'attaques sur des arbres, voire de mortalité, contactent le correspondant du département santé des forêts de son secteur pour signaler le problème et alimenter la base de surveillance de l'échelon de Bordeaux pour la région Nouvelle Aquitaine.

Le département de la Corrèze est couvert, au nord d'une ligne matérialisée par l'Autoroute A89, par le technicien du CRPF, **Romain DAMIANI**, et au sud, par le conseiller de la Chambre d'Agriculture, **Didier VIALLE**.

N'hésitez pas à leur signaler vos observations.



correspondant
observateur

département de la santé des forêts
ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
direction générale de l'alimentation

(5)



(1)



(2)



(3)



(4)



Forestiers / Chasseurs : un bon dialogue avant tout

En 2017, la Corrèze repasse le cap de 10 000 chasseurs. Ils étaient plus de 22 000 en 1976. Le nombre de bracelets attribués pour le chevreuil est de l'ordre de 10 000 et de l'ordre de 980 pour le cerf.

Depuis 40 ans, les populations ont très fortement augmenté avec les dégâts que nous vivons tous, plus ou moins importants selon les parcelles, les essences et les secteurs.

La plupart des forestiers et des chasseurs habitent sur le même territoire et nous sommes nous-mêmes parfois forestiers et chasseurs. Il est important que nous échangions ensemble, dans un climat de respect constructif. Un bon dialogue doit aider à convaincre les chasseurs sur des actions de chasse prioritaires notamment autour des jeunes plantations.

Les chasseurs se passionnent de plus en plus pour la chasse aux sangliers : nous avons intérêt à leur rappeler souvent et avec courtoisie la nécessité d'aller réguler les chevreuils dans les parcelles sensibles aux dégâts.

Ce sont les mâles qui font surtout des dégâts par frottis au mois de Mars, au moment de la perte des velours sur leurs bois et durant toute l'année pour marquer leur territoire.

Pour info, la chasse aux chevreuils se termine le 26 février 2018. Début février, n'hésitons à faire passer le message au président de la chasse de votre commune pour que les tirs se fassent autour de nos jeunes plantations, en tirant les mâles en priorité.

Une bonne idée à retenir de la part d'un adhérent qui avait offert aux chasseurs de sa commune, un budget pour acheter 2 bracelets de chevreuil (à 13€/bracelet).

Tous les ans, le **Comité Départemental de la Faune Sauvage** fait le point sur les dégâts de gibier. Sont présents dans ce comité : la Chambre d'Agriculture, le Syndicat Fransylva, les communes forestières et la Fédération des Chasseurs.

Aujourd'hui, nous les forestiers, nous ne faisons pas remonter suffisamment d'infos fiables sur les dégâts constatés dans nos parcelles.

Sur une parcelle d'un hectare, il est recommandé de comptabiliser les dégâts sur 40 placettes de 10 plants. Les placettes sont prises au hasard, dans toute la parcelle afin d'avoir un échantillon représentatif de toute la parcelle. Plus nos infos seront fiables et nombreuses, plus nos observations seront crédibles et prises en compte.

Président :

Jean-Marc Aubessard
Jean-marc.aubessard19@orange.fr

Vice-présidents :

♦ M. Anglard
♦ F. Bordes
♦ D. Réveillon
♦ JM. Aubertie

Secrétaire

Michel ANGLARD
manglard@orange.fr

Secrétaire-adjoint :

Jean Rougerie
a-rougerie@wanadoo.fr

Trésorier :

Jean Guillaumie
jean-guillaumie@orange.fr

Trésorier-adjoint :

Michel Valadour
michele.valadour@wanadoo.fr

Animateur :

Michel Rival
Chambre Agriculture
Immeuble Consulaire
19200 USSEL
m.rival@correze.chambagri.fr

Secrétariat :

Isabelle Dannay
Chambre Agriculture
Immeuble Consulaire
19200 USSEL
isabelle.dannay@correze.chambagri.fr

Plaquette réalisée avec le concours du :
CNPF Nouvelle-Aquitaine
Agence de la CORREZE

(mise en page :
Sylvie Serre)



Vous trouverez sur : <http://www.foretpriveelimousine.fr/wp-content/uploads/n2015/12/ENQUETE-ANNUELLE-GIBIER-ET-FORET.pdf>

l'enquête annuelle gibier et forêt de FRANSYLVA à remplir par chaque propriétaire forestier privé adhérent au Syndicat ayant des problèmes de dégâts de gibier. Pour les adhérents de l'ADAF non-adhérents à Fransylva, merci de faire remonter votre fiche d'observation à l'ADAF qui transmettra.

Ces informations sont essentielles, elles constituent les preuves de présence de gibier et permettent d'évaluer le surcoût de la reconstitution forestière.

Vos prochaines réunions

- ♦ **16 et 17 novembre 2017** : formation **Certiphyto**-applicateur sur Tulle
Animateurs : Karine BARRIERE, Michel RIVAL — Chambre d'Agriculture et MSA.
- ♦ **2 mars 2018** : Grégory LEROUX, secrétaire général Fransylva Limousin sur la mise en place du **FONDS FORESTIER EN LIMOUSIN.**
Intervention : Etienne ROGER, adhérent ADAF, témoignage de l'expérience du Fonds Forestier dans les Vosges.
- ♦ **12 et 13 Avril** : formation à la cartographie par GPS.
- ♦ **19 Mai** : Techniques de protection des plants à la plantation et comment raisonner la fertilisation et amendement sur plantation.
- ♦ **29 Juin** : **Assemblée Générale**, puis intervention CPIE de Neuvic sur la réglementation des captages d'eau en forêt.
- ♦ **28 Septembre** : Marteloscope sur résineux à Faux-La-Montagne.
- ♦ **27 Octobre** : Gestion sylviculture à grand écartement.

